

Printemps des artistes

Concours de peintres dans la rue

Le Centre culturel des Carmes, service culturel de la Ville de Langon organise, dans le cadre de l'évènement « Le Printemps des Artistes » un concours de peintres dans la rue, le samedi 13 avril 2019.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : L'inscription au concours est gratuite. Il est ouvert à tout artiste. Il comporte deux catégories de participants : une catégorie « adultes » et une catégorie « juniors » de moins de 16 ans (placé sous la responsabilité des parents).

Article 2 : L'œuvre est réalisée sur un support vierge et dans le temps imparti de 10h à 16h. Le format est libre et toutes les techniques picturales sont admises : aquarelle, huile, dessin (crayon, pastel, fusain, encre...). Le matériel de peinture est entièrement fourni par le candidat.

Article 3 : Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1^{er} février jusqu'au samedi 21 avril 10h00. Les personnes intéressées doivent remplir, signer la demande d'inscription et la retourner au Centre culturel des Carmes (voir coordonnées sur la fiche)

Le matin du concours, les candidats se présenteront avec leurs supports à l'accueil du centre culturel des Carmes entre 9h30 et 11h. Le support sera marqué par les organisateurs et un numéro sera attribué à chaque artiste.

Article 4 : L'artiste peindra sur le thème du patrimoine local (dans son acception la plus large) et s'installera dans le périmètre de la manifestation pour réaliser son œuvre, à savoir : Place et cours des Carmes, rue Maubec, place du Général de Gaulle, Allées Jean Jaurès, Place de l'Horloge, Place de l'Eglise, les Quais et au Parc des Vergers.

Article 6 : les œuvres réalisées seront déposées au centre culturel pour 16h00.

Article 7 : le jury composé de l'Adjointe à la culture de la Ville, d'une enseignante d'arts plastiques et d'une restauratrice de tableau également en charge de l'accueil des expositions du centre culturel, se réunira à partir de 16 h30, au centre culturel. Les notes seront attribuées selon les critères mentionnés dans l'article 9. La lecture du palmarès et la remise des prix auront lieu à 17h30.

Article 8 : Les décisions du jury sont sans appel.

Article 9 : Les prix attribués se répartissent de la manière suivante :

Prix adultes :

- 1^{er} prix « Maîtrise technique » : 150 € offert par l'association Les Amis des Carmes.
- Prix créativité et originalité : Beau livre d'art

Prix Junior :

- Enfants de 6 à 10 ans : Beau livre d'art
- Adolescents de 11 à 16 ans : Beau livre d'art

Peintres dans la rue

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Courriel

**Je souhaite participer au concours « Peintres dans la rue »
le samedi 13 avril 2019**

Date et signature

Précédées de la mention « lu et approuvé », j'accepte le règlement du concours

Renvoyer ou remettre ce bulletin à partir du 1er février 2019

à l'adresse suivante :

Centre culturel des Carmes, 8 place des Carmes, 33210 Langon

Ou par mail printempsdesartistes@lescarmes.fr

(05 56 63 14 45)